



Vente d'1 appart sans passer par l'agence

Par **abram**, le **08/02/2011 à 17:46**

Bonjour,rnBonjour rnCette question concerne la vente de l'appartement de mon fils. rnJe vous explique. rnSon appartement a été mis en vente dans 3 agences immobilières mais sans exclusivité. rnLors de la visite avec une des agences,le particulier a réussi à se procurer les coordonnées de mon fils à cause de la mégarde de l'agent immobilier et a contacté mon fils. rnIl lui a proposé d'acheter son appart sans passer par l'agence. rnEst ce possible ? rnQuels risques encourt-il s'il passe outre ? rnMerci pour les infos.

Par **fabienne034**, le **08/02/2011 à 18:19**

bonjour, rnrvotre fils rien mais l'acquéreur peut être poursuivie par l'agence immobilière s'ila signé un bon de visiternrnmais l'agence doit faire son travail jusqu'au boutrnnpour tout savoir sur la vente immobilière et le compromis de vente
:rnhttp://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

Par **abram**, le **08/02/2011 à 20:50**

Merci

Par **chaber**, le **09/02/2011 à 06:48**

Bonjour,

S'il existe un bon de visite signé d'un acquéreur potentiel, et que le vendeur et cet acquéreur traitent la vente entre eux, l'agence immobilière ne peut réclamer sa commission.

un bon de visite ne constitue pas un mandat liant le visiteur au professionnel (Cass. 1re civ, 6 octobre 1993, n° 91-18.231). En revanche, l'agent immobilier pourra engager la responsabilité du vendeur s'il prouve qu'il est à l'origine de la transaction?et lui demander sa commission.